

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <hr/> <p><u>PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL</u></p>	<p>Procès-Verbal n°: P.V - 003 -2013</p> <p>Du : Lundi 6 mai 2013</p>
---	--

L'an deux mille treize, le six mai à 20 heures 45, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier DAGONET, Président,

Mesdames Christèle BRUNETTI et Sophie COOLSAET,
Messieurs Jean DELIGNIERES, Pierre AUSSEL, Gérard WAGENTRUTZ et Patrice GLANDIERES.

ETAIT ABSENT : Madame Bénédicte DEBRAY

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Mme Stéphanie GROCAUT secrétaire du SIRES

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean DELIGNIERES,

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 47

A – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Didier DAGONET, Président, propose que Monsieur Jean DELIGNIERES soit secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical désigne, à l'unanimité,

Nomme **Monsieur Jean DELIGNIERES** comme secrétaire de séance.

009 -2013 – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 8 avril 2013 :

Monsieur Didier DAGONET, Président, précise que le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 8 avril 2013 a été adressé à l'ensemble des Délégués.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'absence d'observations,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, le compte rendu de la séance du 8 avril 2013.

010 -2013 – Délibération du Conseil sur le plan de formation du personnel :

Monsieur Didier DAGONET, Président, précise qu'au vu des remarques formulées à la fin du conseil précédent, il a souhaité réunir aujourd'hui, l'ensemble des Elus afin de valider le plan de formation du personnel du SIRES.

Il rappelle qu'en 2012 avait été inscrite au budget une somme de 500€, initialement prévue pour le BAFA du deuxième agent en poste en 2011/2012. Ce dernier ayant renoncé à la formation, l'IFAC, l'organisme de formation auxquelles nos deux communes sont adhérentes, n'a pas facturé cette formation.

Suite à cela, l'agent en question a fait connaître son désir de ne pas continuer au sein du SIRES, pour la rentrée 2012-2013.

Monsieur Le Président rappelle, les difficultés de recrutement que nous avons connues, l'année dernière. Les deux agents recrutées en septembre 2012, étant peu expérimentées et la collectivité ayant comme obligation que le personnel du périscolaire soit au moins titulaire du BAFA. Il était judicieux de ne pas attendre six mois pour payer la formation BAFA, à l'une au moins des agents recrutées. De plus Monsieur DAGONET souligne la part de responsabilité des Elus, envers les enfants accueillis au sein du RPI.

A la suite d'un débat riche, il a été convenu :

-que Madame COOLSAET fera des recherches pour savoir s'il est possible d'inclure pour les prochains contrats une clause afin que les agents qui auront suivi une formation, devront un minimum de service auprès de la collectivité ou la rembourseront,

-il est décidé une période d'observation des agents de deux à trois mois afin d'évaluer si ces derniers peuvent bénéficier d'une formation.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à la majorité 6 voix pour et 1 abstention de Monsieur Le Président

Approuve le plan de formation 2012 des agents de l'accueil périscolaire.

– Questions Diverses :

► Accueil du matin au périscolaire :

Madame COOLSAET souligne le peu de fréquentation à l'accueil du matin, qui est organisé à la salle des fêtes de Chauvry et le coût que l'affectation de deux agents occasionne. De plus les enfants accueillis arrivent souvent un quart d'heure, avant le car de ramassage. Elle demande s'il faut maintenir cet accueil à la rentrée 2013, voire d'avancer l'heure de l'école.

Madame GROCAUT précise que dans les huit inscriptions nouvelles, reçues pour septembre 2013, environ trois parents se sont dit intéressés par l'accueil du matin.

Monsieur DAGONET précise que pour avancer l'heure de l'école, il convient d'en discuter avec les parents d'élèves et les enseignants, et qu'il faut l'accord de l'inspection d'académie.

Monsieur GLANDIERES demande quels sont les avantages et les inconvénients d'enlever l'accueil du matin. Monsieur DAGONET précise que le seul avantage serait financier pour la collectivité mais l'inconvénient majeur est que si de nombreux parents ont besoin de ce service, ils risquent d'enlever leurs enfants pour les

inscrire dans le privé. Cela serait très préjudiciable pour nos communes d'autant que le seuil de fréquentation des classes est limite et que l'on risque la fermeture d'une classe.

Le Conseil Syndical propose la fermeture de l'accueil du matin à l'unanimité.

Monsieur Le Président précise qu'un courrier d'information sera adressé aux parents dès la semaine prochaine, en leur demandant de faire part de leurs remarques éventuelles pour le 16 mai après-midi au plus tard.

► **Réforme des rythmes scolaires :**

Les Elus rappellent le coût que cette réforme engendre pour les collectivités et les difficultés de mise en œuvre.

L'inspection d'académie a accusé réception du report de la réforme à la rentrée 2014 et nous a demandé de présenter un projet pour fin décembre 2013.

Une réunion sera organisée avec les représentants des parents d'élèves et les enseignants entre le 21 et le 30 mai.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 21h54**

**Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Syndical
du 6 mai 2013 :**

009-2013	Approbation du compte-rendu du comité syndical du 8 avril 2013
010-2013	Délibération du Conseil sur le plan de formation du personnel

M. DAGONET		M. DELIGNIERES	
M. WAGENTRUTZ		M. AUSSEL	
M. GLANDIERES		Mme DEBRAY	
Mme BRUNETTI		Mme COOLSAET	